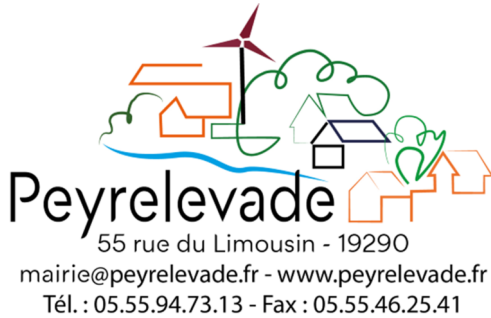




LE MAIRE DE PEYRELEVADE

À

TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal, dont vous êtes membre, se réunira en session ordinaire à la mairie :

Le vendredi 21 novembre 2025 à 20 heures précises

ORDRE DU JOUR :

Délibérations

1. **SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT** : BILAN 2025 / TARIFS ET REDEVANCES 2026 ;
2. **CONSTRUCTION D'UN SANITAIRE PUBLIC** : ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT ;
3. **FINANCES** : AUTORISATION DE LIQUIDATION, ENGAGEMENT ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET ;
4. **FINANCES / BUDGET PRINCIPAL** : ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES ;
5. **FINANCES / SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT** : ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES ;
6. **FINANCES / SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT** : ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES ETEINTES ;
7. **RESSOURCES HUMAINES** : CREATION D'UN EMPLOI EN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE ;
8. **RESSOURCES HUMAINES** : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (PSC) - VOLET RISQUE SANTE : MISE EN ŒUVRE DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR, PROCEDURE DE CONVENTION DE PARTICIPATION PROPOSEE PAR LE CDG 19 ;
9. **FINANCES** : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 SUR LE BUDGET PRINCIPAL.

Informations

1. **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE** : PERIODE DU 19 SEPTEMBRE AU 21 NOVEMBRE 2025 ;
2. **VOIRIE 2026** : DEFINITION DU PROGRAMME ;
3. **QUESTIONS DIVERSES.**

Le Maire,



Pierre COUTAUD.

Conformément à l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivité Territoriale, un conseiller municipal empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un conseiller ne peut être porteur que **d'un seul pouvoir.**

CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 21 novembre 2025

Je soussigné (e) :

Nom :

Prénom :

DONNE POUVOIR A

Nom :Prénom :

pour me représenter et voter en mon nom au cours de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 21 novembre 2025, à 20 heures à la Mairie.

Bon pour pouvoir (1).....

Fait à, le.....

(signature)

(1) recopier en toutes lettres.